

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

*Chambre des Métiers et de
l'Artisanat – Région Pays
de la Loire*

31 décembre 2022

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT – REGION PAYS DE LA LOIRE

6 BOULEVARD DES PATUREAUX

44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

SIREN : 130 020 688

SIRET : 130 020 688 00011 – NAF : 9411Z

.*.*.

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT – REGION PAYS DE LA LOIRE**6 BOULEVARD DES PATUREAUX****44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE****SIREN: 130 020 688****SIRET: 130 020 688 00011 – NAF: 9411Z*****:*:*:*****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2022**

A l'assemblée générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Région Pays de la Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Région Pays de la Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Investissements réalisés » à la page 2 de l'annexe expose le traitement comptable et les investissements immobiliers effectués ou restant en cours de l'exercice 2022.

La note « Taxes frais chambre de métiers » à la page 11 de l'annexe expose le traitement comptable appliqué à la répartition du droit additionnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Avertin, le 9 Juin 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORCOM AUDIT



JM. LECONTE

Associé

	ACTIF			Exercice précédent net
	ACTIF IMMOBILISE			
	Brut	Amortissements	Net	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	6 687,85		6 687,85	2 136,00
Frais de recherche et développement				
Droit au bail				
Autres	1 139 150,17	1 022 099,05	117 051,12	191 548,09
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 954 887,98		2 954 887,98	2 954 887,98
Agencements et aménagements de terrains	115 318,90	115 318,90	0,00	0,00
Constructions	78 004 637,73	36 782 070,65	41 222 567,08	32 266 022,06
Constructions sur sol d'autrui			0,00	0,00
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique	21 144 147,63	16 887 428,68	4 256 718,95	4 060 178,86
Autres	10 996 798,58	8 826 996,87	2 169 801,71	1 929 620,34
Immobilisations corporelles en cours	1 519 881,54		1 519 881,54	7 373 178,62
Avances et acomptes			0,00	0,00
Dépréciation des immobilisations (Amortissements pour ordre)		4 642 756,98	-4 642 756,98	-4 642 756,98
Sous-total	115 881 510,38	68 276 671,13	47 604 839,25	44 134 814,97
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation			212 417,85	118 476,81
Prêts				
Autres			38 035,44	31 163,19
TOTAL I			47 855 292,54	44 284 454,97

ACTIF		Exercice	Exercice
		Net	précédent net
ACTIF CIRCULANT			
Stocks		123 786,02	115 144,97
Créances			
Fournisseurs débiteurs		121 783,93	190 203,70
Clients et comptes rattachés		15 335 627,76	16 375 775,33
Personnels et comptes rattachés		6 484,48	2 262,07
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		517,50	0,00
Etat et autres collectivités publiques		5 962 992,03	4 209 767,80
Autres créances		433 395,25	656 714,63
Valeurs mobilières de placement		20 909 543,08	7 909 543,08
Disponibilités			
Caisse		5 587,30	4 498,90
Comptes courants		21 627 977,48	22 069 219,79
Régie d'avance et accréditifs			
REGULARISATION			
Charges constatées d'avance		733 875,56	533 050,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices		65 261 570,39	52 066 180,76
Primes de remboursement des obligations		0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		113 116 862,93	96 350 635,73

PASSIF**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES****Apports**

Dotation initiale

Dons et legs en capital

Affectation

Réserves

Réserves (part de droit additionnel affectée à un investissement à réaliser)

Autres réserves (réserves facultatives)

Dépréciation de l'actif (à déduire)

Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)**Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)****Subventions d'investissement**

Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (à déduire)

TOTAL I

Exercice avant affectation	Exercice précédent avant affectation	Exercice après affectation	Exercice précédent après affectation
849 116,56	2 272 729,71	849 116,56	849 116,56
2 972,76	803 330,01	2 972,76	2 972,76
8 563 521,40	8 563 521,40	8 563 521,40	8 563 521,40
5 605 388,06	1 249 635,73	7 572 401,03	5 605 388,06
-787 505,00	-787 505,00	-787 505,00	-787 505,00
21 896 717,42	19 028 123,20	24 772 164,77	21 896 717,42
10 803 384,00	9 842 836,47	5 960 923,68	4 842 460,32
55 482 208,56	49 140 676,11	55 482 208,56	49 140 676,11
-23 717 198,29	-21 739 481,80	-23 717 198,29	-21 739 481,80
78 698 605,47	68 373 865,83	78 698 605,47	68 373 865,83

PASSIF		Exercice	Exercice précédent
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		après affectation	après affectation
Provisions pour risques		1 914 976,97	1 147 290,39
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			
	TOTAL II	1 914 976,97	1 147 290,39
DETTES			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		7 758 796,03	5 255 297,24
Emprunts et dettes financières divers		24 621,67	24 621,67
Avances de l'état et autres collectivités publiques			
DETTES D'EXPLOITATION			
Fournisseurs		3 115 731,64	2 474 611,51
Fournisseurs d'immobilisations		992 854,33	509 785,87
Clients et comptes rattachés		259 608,37	546 706,89
Personnel et comptes rattachés		2 094 255,41	1 999 611,52
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		3 782 028,46	3 351 659,23
Etat et autres collectivités publiques		9 117 481,69	8 109 122,21
Autres dettes (y. c. 47)		1 736 385,29	1 526 739,76
REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		3 621 517,60	3 031 323,61
	TOTAL III	32 503 280,49	26 829 479,51
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	113 116 862,93	96 350 635,73

TABLEAU RECAPITULATIF : BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHARGES	Réalisations 2021 (en Euros)	Réalisations 2022 (en Euros)	PRODUITS	Réalisations 2021 (en Euros)	Réalisations 2022 (en Euros)
Charges de personnel (64)	38 786 104,63	41 731 338,61	Subventions d'exploitation (74)	3 719 610,63	4 420 291,80
Personnel extérieur (621)	169 721,22	162 980,24	dt ministère com.artisanat(7412)	794 297,00	732 975,33
Taxe sur les salaires (631+633)	1 782 244,03	2 002 240,12	dt région (7442)	1 592 472,75	1 855 862,03
			dt taxe d'apprentissage (7481)	239 713,31	294 775,81
Achats (60) (sauf 603)	5 010 880,65	6 322 498,94	Production stockée (71)		
Variations des stocks (603)	-89,86	-8 641,05			
Charges spécifiques (657 et 658)	391 869,27	204 779,91	Produits spécifiques (757)	6 574 872,12	7 655 601,64
Autres charges de gestion (61, 62 sauf 621, 63 sauf 631 et 633, 65 sauf 657et 658)	7 937 732,58	9 629 179,48	Produits de gestion (70, 72, 75 sauf 757)	49 349 098,44	55 839 770,93
Dotations (681)	4 247 425,56	5 083 332,23	Reprises sur amort. et prov. d'expl. (781)	198 110,92	110 635,68
			Transfert de charges d'expl. (791)	410 722,06	327 802,55
Total charges d'exploitation	58 325 888,08	65 127 708,48	Total Produits d'exploitation	60 252 414,17	68 354 102,60
Résultat d'exploitation (+ ou -)	1 926 526,09	3 226 394,12			
Charges financières(66)	115 340,49	124 288,81	Produits financiers(76)	120 624,57	168 526,72
dt intérêts des emprunts et dettes (66116)	115 315,23	124 288,81			
Dot.amort.prov.ch.fin. (686)			Reprises sur prov. fin (786)	4 037,00	
			Transfert de charges finan. (796)		
Total charges financières (66)	115 340,49	124 288,81	Total Produits financiers	124 661,57	168 526,72
Résultat financier (+ ou -)	9 321,08	44 237,91			
Charges exceptionnelles(67)	150 162,60	4 865,33	Produits exceptionnels(77)	3 062 486,75	2 705 899,98
dt v.n.c actifs cédés (675)	126 065,06	853,73	dt produits des cessions d'actif (775)	171 590,84	10 262,00
			dt quote part des subv.virée au résultat(777)	2 741 241,91	2 667 363,40
Dot.amort.prov.ch.exc. (687)	0,00	0,00	Reprises sur prov.exc (787)		
			Transfert de charges exc. (797)		
Total charges except.(67)	150 162,60	4 865,33	Total Produits d'exceptionnels (77)	3 062 486,75	2 705 899,98
Résultat exceptionnel (+ ou -)	2 912 324,15	2 701 034,65			
Impôts sur bénéfices(69)	5 711,00	10 743,00			
Total charges	58 597 102,17	65 267 605,62	Total produits	63 439 562,49	71 228 529,30
Résultat net (+ ou -)	4 842 460,32	5 960 923,68			
Totaux égaux	63 439 562,49	71 228 529,30	Totaux égaux	63 439 562,49	71 228 529,30

* Part liée aux sorties des subventions non encore amortées

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE METIERS

Nombre d'assujettis au droit fixe (1)	44 187	SI GESTION DIRECTE D'UN CFA	
Montant du droit fixe par assujettitl (2)		Charges de fonctionnement du CFA	48 767 878
Produit du droit fixe (3) = (1) * (2)		dt charges de personnel CFA (64+621)	31 106 265
(après déduction de la part CRMA)		dt taxe sur les salaires CFA et FC (6311+633)	879 658
Taux du droit additionnel par rapport au produit du droit fixe		Produits de fonctionnement du CFA	54 413 244
Produit du droit additionnel (4)		dt subv. Région (7442)	472 461
Nombre d'assujettis au droit additionnel (5)	44 187	dt taxe d'apprentissage (7481)	0
Montant moyen de droit additionnel et par assujettitl(4)/(5)		dt particlp.org.gestionnaire (7485)	0
		Résultat net du CFA	5 645 366
Produit de la taxe pour frais de chambres de métiers (3)+(4)	0	ChargesCFA/charges chambre (%)	74,72%

PRINCIPAUX RATIOS

1-Analyse des charges

Charges de personnel(64)/total charges d'exploitation	64,08%
Masse salariale (64+621)/total charges d'exploitation	64,33%
Charges de personnel(64)/nb.d'assujettis	944,43
Masse salariale (64+621)/nb.d'assujettis	948,11
Indemnités de présence (653)/nb.d'assujettis	7,60

2-Analyse des produits

Produits spécifiques (757)/total des produits d'exploitation	11,20%
Ress.TFCMA+Dt Addit.(7574+7487)/total des prdts d'exploitation	10,99%

2-Analyse financière

((Rbt.emprunt(164 emplois+66116)-mt subventionné)/total prdts spécif. (757+7487)	8,11%	(avertisseur si >10%)
Emprunts et dettes assimilées (16)/capacité d'autofinancement	0,94	(avertisseur si >5)
Capitaux propres (10à13)/emprunts et dettes assimilées (16)	10,11	(avertisseur si <1)

Annexe aux Comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et ce, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

Il est fait application du référentiel comptable du Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, conformément à l'arrêté ministériel du 20 décembre 2012.

REGLES DE RATTACHEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions d'exploitation font l'objet de conventions écrites prévoyant la périodicité de la subvention et son utilisation.

A chaque fin d'exercice concerné est effectuée la comptabilisation de la part de subvention évaluée en fonction des critères figurant dans la convention de financement.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

L'année 2022 a été marquée par :

- la modification des Niveaux de Prise en Charge (NPEC) par les Opérateurs de Compétences (OPCO) à compter du 1/09/2022,
- la fermeture CDF au 31/08/2022 pour transfert de la compétence vers le FAFCEA,
- la baisse de la Taxe frais Chambre de Métiers (TFCMA) au niveau CMA France ayant un impact de 755 k€ pour la CMAR Pays de la Loire,
- la modification du point d'indice à partir d'octobre 2022 (passage de 5,21 € à 5,40 €),
- l'arrivée du Directeur de la Relation Client, d'une Directrice Régionale en charge des activités de la DRET et des formalités et d'une contrôleuse de gestion au deuxième semestre 2022
- le départ de Philippe SEGUIN (Directeur de la Chambre de niveau départemental Vendée) remplacé par David RUFFIN,
- le départ de Jean Marc MIGNON (Secrétaire Général) remplacé par Olivier VISSET.

Tableau des immobilisations

Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Valeur brute au 01/01/2022 (€) (1)	Augmentations (€) (2)	Diminutions (€) (3)	Régularisation	Valeur brute à la clôture de l'exercice (€) (1)+(2)-(3)
Immobilisations incorporelles	1 111 407,12 €	38 136,40 €		- 3 705,50 €	1 145 838,02 €
Immobilisations corporelles	107 232 871,91 €	16 209 613,23 €	8 616 618,29 €	- 90 194,49 €	114 735 672,36 €
Immobilisations financières	149 640,00 €	7 463,29 €	550,00 €	93 900,00 €	250 453,29 €
TOTAL	108 493 919,03 €	16 255 212,92 €	8 617 168,29 €	0,01 €	116 131 963,67 €

Tableau des amortissements

Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Montant des amortissements cumulés au 01/01/2022 Compte 28 (€) (1)	Dotations de l'exercice Compte 68 (€) (2)	Diminution d'amortissements de l'exercice (€) (3)	Régularisations	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (€) (1)+(2)-(3)
Immobilisations incorporelles	917 723,03 €	104 376,02 €			1 022 099,05 €
Immobilisations corporelles	63 291 741,03 €	3 999 715,10 €	36 884,07 €	0,02 €	67 254 572,08 €
Immobilisations financières	- €				- €
TOTAL	64 209 464,06 €	4 104 091,12 €	36 884,07 €	0,02 €	68 276 671,13 €

Durées d'amortissements

Nature des immobilisations	durée minimale	durée maximale
Immeubles d'habitation ou commerciaux	25 ans	50 ans
Immeubles industriels	20 ans	
Constructions légères	20 ans	40 ans
Mobilier de bureau	10 ans	
Mobilier pédagogique	5 ans	8 ans
Matériel pédagogique	5 ans	10 ans
Véhicules	5 ans	10 ans
Logiciels	1 an	3 ans
Matériel informatique et bureautique	3 ans	5 ans

Investissements réalisés

(hors immobilisations financières et avances et acomptes versés sur immobilisations)

INVESTISSEMENTS 2022 (hors Immo en cours)		FINANCEMENTS				
		REGION	TA	TEGMA	AUTRES	FONDS PROPRES
DELEGATION 44						
Matériels informatiques (ENI, bornes Wifi, switchs et PC CDR St Nazaire)	100 920,38	3,37%	31,12%		25,23%	40,28%
Matériels informatiques CIFAM 2	5 596,43	47,14%				52,86%
Licences Yparéo	4 680,00					100,00%
Changement station SSI / remplacement LED St Nazaire	37 280,92					100,00%
Divers travaux immobiliers St Nazaire (éclairage LED, ajout de rampes...)	42 128,17					100,00%
Divers St Nazaire	927,94		80,00%			20,00%
Mobiliers extérieurs	27 859,31		80,00%			20,00%
Matériel transport : vélo et rachat crédit bail Berlingo	1 272,64					100,00%
Matériels pédagogiques secteur mécanique	176 014,97		13,92%		73,52%	12,57%
Matériels pédagogiques secteur alimentaire	226 771,43		3,81%		75,24%	20,95%
Equipements sportifs CIFAM 2	11 874,29		80,00%			20,00%
Mobilier salle de cours CIFAM 2, salle des profs, service TH	34 615,48		68,22%			31,78%
URMA LOIRE ATLANTIQUE	669 941,96	0,90%	18,02%	0,00%	48,58%	32,50%
Travaux CIFAM 2	4 092 235,56	65,98%			27,28%	7,15%
Complément travaux CIFAM 1	8 884,28	61,14%			1,08%	37,78%
Changement commandes ouvertures latérales de sheds - URMA	22 807,20					100,00%
Remplacement points lumineux - URMA	16 394,40					100,00%
Réparation portail extérieur - URMA	16 980,00					100,00%
Stores salles et verrière - URMA	13 384,70					100,00%
Travaux réhabilitation atelier des Liards - URMA	10 838,01					100,00%
Porte coupe feu - URMA	4 877,60	73,11%				26,89%
Cloison modulaire VDA - URMA	6 348,00	67,30%				32,70%
Travaux chaufferie - URMA	24 344,35	51,69%				48,31%
Remplacement de portes pour mise aux normes PMR - URMA	111 466,94	62,98%				37,02%
Amenagements extérieurs - URMA	13 622,73	10,64%				89,36%
Changement centrale SSI	22 230,13					100,00%
Mise en place cloisons mobiles salles PC	22 148,40					100,00%
Licences Yparéo	1 560,00					100,00%
Porte accueil salariés	4 392,00					100,00%
Siège ergonomique salarié	1 431,60					100,00%
Lave vaisselle	650,20					100,00%
Siège	4 394 596,10	63,28%	0,00%	0,00%	25,40%	11,31%
Sous-total délégation 44	5 064 538,06	2 787 027,63	120 694,97	0,00	1 441 873,31	714 942,15
DELEGATION 49						
Logiciels	780,00					100,00%
Matériels informatiques	15 527,52	55,63%				44,37%
Matériels informatiques pour la pédagogie (ENI)	20 347,56				60,08%	39,92%
Mobiliers de classe	13 381,20					100,00%
Matériels pédagogiques secteur mécanique	56 136,52				68,48%	31,52%
Matériels pédagogiques secteur carrosserie	34 400,16				58,62%	41,38%
Matériels pédagogiques secteur CTM ventes	8 230,61					100,00%
Matériels pédagogiques secteur boulangerie	36 614,26				79,65%	20,35%
Matériels pédagogiques secteur pâtisserie	63 564,01				79,65%	20,35%
Matériels pédagogiques secteur boucherie	20 630,08				79,65%	20,35%
Matériels pédagogiques secteur charcuterie	14 733,79				79,65%	20,35%
URMA MAIN ET LOIRE	284 345,71	3,04%	0,00%	0,00%	62,88%	34,08%
Vidéos projecteurs	2 493,66					100,00%
Siège	2 493,66					100,00%
Sous-total délégation 49	286 839,37	8 637,97	0,00	0,00	178 795,51	99 405,89

INVESTISSEMENTS 2022 (hors immo en cours)		FINANCEMENTS				
		REGION	TA	TFCMA	AUTRES	FONDS PROPRES
DELEGATION 53						
Autres immobilisations incorporelles	8 126,40					100,00%
Matériels pédagogiques secteur alimentaire	57 469,20			57,30%		42,70%
Matériels pédagogiques secteur mécanique	66 641,64			66,63%		33,37%
Matériels pédagogiques secteur bâtiment	43 091,96			28,13%		71,87%
Matériels pédagogiques secteur soins, santé	10 171,10					100,00%
Matériels pédagogiques	1 099,98					100,00%
Agencements divers	1 889,82					100,00%
Matériels informatiques	86 293,66			25,55%		74,45%
Mobiliers	178 962,20			0,40%		99,60%
Matériels divers	4 539,78					100,00%
URMA MAYENNE	458 785,94	0,00%	0,00%	0,00%	24,60%	75,40%
Matériel informatique (Ecran numérique interactif)	5 976,55					100,00%
Constructions (Coiffure esthétique adm, Foyer accueil façade bât.D)	3 314 639,67	40,28%			16,52%	23,20%
Siège	3 320 616,42					100,00%
Sous-total délégation 53	3 779 402,36	1 998 059,00	0,00	0,00	640 558,05	1 120 786,31
DELEGATION 72						
Informatique (ENI)	26 709,87	4,00%			79,00%	15,00%
Informatique (Ordinateur + projet consolidation & extension)	7 769,00					100,00%
Logiciels	780,00					100,00%
Portes chaudière	5 472,00					100,00%
Outils/agencements Technique (tondeuse)	1 169,00					100,00%
Aménagement divers (transf. cuisine, TS)	3 695,00					100,00%
Bancs béton extérieurs	4 440,00					100,00%
Mobiliers administratifs	3 918,00					100,00%
Matériels pédagogiques	71 359,00	14,00%			83,00%	3,00%
URMA SARTHE	125 311,87	9,25%	0,00%	0,00%	64,10%	26,65%
Agencement, aménagement divers (filin portes, stores...)	7 156,80					100,00%
Relamping	4 264,51					100,00%
Relevés	1 207,08					100,00%
Siège	12 628,39	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
Sous-total délégation 72	137 940,26	11 586,98	0,00	0,00	80 322,61	46 030,66
DELEGATION 85						
Licences Ypsoo (20)	2 340,00					100,00%
Vidéo projecteurs (4) et téléviseur (1) et espace verts (1 déshimère)	4 840,34					100,00%
Renouvellements mobiliers salles de classes (chaises, tables, tableaux)	22 104,93					100,00%
Bât (5) et complément (1) (logap)	26 446,14					100,00%
ANFA : auto (2), moto (2), diagnostic (1), pont élévateur (1), caméras (2)	74 247,07				100,00%	0,00%
Esthétique : mobiliers et matériels pédagogiques nouvelle filière	16 472,99					100,00%
OPCO EP - Boulangerie : meubles cuisine mobiliers (4) et pétrins (4)	53 364,43				79,65%	20,35%
OPCO EP - Boucherie : vitrines (2)	8 140,32				79,65%	20,35%
OPCO EP - Pâtisserie : batteurs mélangeur (11), plaques induc (6), laminés	66 404,81				79,65%	20,35%
OPCO EP - Charcuterie : robot coupe (2), cellule de refroidissement (1)	10 285,20				79,65%	20,35%
OPCO EP - ENI (2)	11 192,84				75,40%	24,60%
OPCO EP - Espaces verts : stations diag (4), stockage (1) et nettoyage (1)	14 748,00				79,99%	20,01%
OPCO MOB - Auto : Zoe (1), stations Oxci (4), diag (5) et clim (1), géo rou	86 039,36				48,85%	51,15%
OPCO MOB - Meca : imprimante 3D (1)	1 446,00				49,00%	51,00%
OPCO MOB - Carrossier : extracteur fumées (1), diag (1), stockage (1), m	48 016,67				49,00%	51,00%
Ascenseurs mises aux normes - rénovation et modernisation	21 908,50					100,00%
Serveurs extension	15 434,40					100,00%
DEC : Solution Réalité Virtuelle	3 905,43					100,00%
Mobilier adapté et remplacement	4 924,28				40,54%	59,46%
Self : plancha (2), hotte (1), four (1), soufleur (1), bain marie (1)	58 088,88				100,00%	0,00%
URMA VENDEE	574 570,79	0,00%	0,00%	0,00%	59,65%	40,35%
Remplacements stores	10 305,85					100,00%
Remplacement porte chaudière	7 325,71					100,00%
Alimentation portes coupé feu	4 014,24					100,00%
Changement portes antées et accès sécurité	8 717,57					100,00%
Réfections et aménagements des bureaux : finis-affaires internationales	33 412,33					100,00%
Espace convivialité restauration - mobiliers et agencements	12 607,48					100,00%
Mobiliers de bureaux remplacements et ajouts	6 534,51					100,00%
ENI	3 650,27					100,00%
Siège	90 767,96	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
Sous-total délégation 85	645 338,75	0,00	0,00	0,00	342 725,78	322 612,97

INVESTISSEMENTS 2022 (hors immo en cours)		FINANCEMENTS				
		REGION	TA	TFCMA	AUTRES	FONDS PROPRES
CMAR siège						
Construction siège CMAR	3 171 478,90			63,06%		36,94%
Mobiliers siège	143 614,77					100,00%
Peinture	31 780,31					100,00%
Matériel et plan évacuation	2 597,52					100,00%
Logiciels- plateforme	19 870,00					100,00%
Matériel informatique	47 915,46					100,00%
EHI	54 300,02					100,00%
Audiovisuel	22 651,33					100,00%
Sous-total CMAR siège	3 494 208,31	-	-	2 000 000,00	-	1 494 208,31
TOTAL CMAR PAYS DE LA LOIRE	13 428 267,11	4 805 311,58	120 694,97	2 000 000,00	2 704 275,26	3 797 985,29

Immobilisations en cours au 31/12/2022 : 1.519.881,54 €

Le Programme d'Investissement d'Avenir contractualisé avec le Conseil régional et la Caisse de dépôts et de consignation, de 47.760.000 € signé en 2016, est toujours en cours.

Des bâtiments ont été mis en service :

- URMA Loire-Atlantique 9.384.615,71 € (2021-2022)
- URMA Mayenne 11.949.867,23 € (2019 – 2021 - 2022)
- URMA Sarthe 4.676.731,31 € (2019 - 2020)

et des immobilisations en cours sont comptabilisées au 31/12/2022 sur les sites de :

- URMA Loire-Atlantique 19.152,42 €
- URMA Maine et Loire 1.073.809,64 €

pour un total de 27.104.176,31 €.

Cet investissement est financé pour 64 % par une subvention de la Région et 13 % par une subvention de l'état.

Des immobilisations en cours sont également comptabilisées pour :

- le réaménagement du siège de la délégation du Maine et Loire (263.300,01 €)
- l'installation de modulaires à l'URMA 85 (69.229,29 €)
- du matériel outillage à l'URMA Maine et Loire (91.408,42 €)
- du matériel informatique non mis en service à l'URMA Sarthe (2.981,76 €).

Tableau des dépréciations

Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Dépréciations au 01/01/2022 (€) (1)	Augmentations : dotations de l'exercice (€) (2)	Diminutions: reprises de l'exercice (€) (3)	Dépréciations à la fin de l'exercice (€) (1)+(2)-(3)
Immobilisations incorporelles	- €			- €
Immobilisations corporelles	- €			- €
Immobilisations financières	- €			- €
Stocks	- €			- €
Créances	130 424,01 €	130 752,23 €	29 833,38 €	231 342,86 €
TOTAL	130 424,01 €	130 752,23 €	29 833,38 €	231 342,86 €

Tableau des provisions

Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Montant des provisions comptabilisées au 01/01/2022 (€) (1)	Dotations de l'exercice (€) (2)	Reprises de l'exercice (€) (3)	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice (€) (1)+(2)-(3)
Provisions pour risques	- €			- €
- Provisions pour litiges	5 375,37 €	68 824,63 €		74 200,00 €
- Autres provisions pour risques	- 0,00 €			- 0,00 €
Provisions pour charges	- €			- €
- Prov.p/indem.départ en retraite	1 141 915,02 €	15 931,25 €	80 802,30 €	1 077 043,97 €
- Autres provisions pour charges	- 0,00 €	763 733,00 €		763 733,00 €
TOTAL	1 147 290,39 €	848 488,88 €	80 802,30 €	1 914 976,97 €

Conformément au référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, il a été comptabilisé une provision couvrant la totalité des engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Cette provision est calculée selon les dispositions de l'article 37 du statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat en matière d'indemnité de fin de carrière.

Pour ce calcul, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Taux de turn-over supposé constant : 5 %,
- Taux d'actualisation supposé constant : 2,60 %,
- Taux de revalorisation du point supposé constant : 0,25 %.

Stocks

Ils sont évalués au prix d'achat :

- Matières premières et fournitures en stock au 31/12/2022 ⇒ 123.786,02 €.

Valeurs Mobilières de Placement

A fin décembre, ce stock est constitué de comptes à terme et de livrets.
Au 31/12/2022, ce poste s'élève à 30.185.228,68€.

Créances

<i>Créances</i>	<i>Montant net au bilan (€)</i>	<i>Degré de liquidité de l'actif</i>	
		<i>Échéances à moins d'un an (€)</i>	<i>Échéances à plus d'un an (€)</i>
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i> <i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Autres créances immobilisées</i>			
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
<i>Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés</i>	15 335 627,76 €	15 335 627,76 €	
<i>Créances diverses</i>	6 525 173,19 €	6 525 173,19 €	
<i>Charges constatées d'avance</i>	733 875,56 €	733 875,56 €	
TOTAL	22 594 676,51 €	22 594 676,51 €	- €

Charges constatées d'avances

Elles concernent les charges d'exploitation.

Dettes

Dettes	Montant net au bilan (€)	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an (€)	Échéances à plus d'un an (€)	Échéances à plus de 5 ans (€)
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	7 758 796,03 €	534 488,45 €	1 938 884,16 €	5 285 423,42 €
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	24 621,67 €			24 621,67 €
<i>Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés</i>	4 108 585,97 €	4 108 585,97 €	- €	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	14 993 765,56 €	14 993 765,56 €		
<i>Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés</i>				
<i>Dettes diverses</i>	1 995 993,66 €	1 995 993,66 €		
Produits constatés d'avance	3 621 517,60 €	3 621 517,60 €		
TOTAL	32 503 280,49 €	25 254 351,24 €	1 938 884,16 €	5 310 045,09 €

ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Informations relatives à certaines indemnités et frais de personnel

Indemnités des personnels

Type d'indemnités	Montant en €
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13 ^{ème} mois)	2 065 647,11 €
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	196 962,30 €
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectif ou de résultat)	
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels (comptes 647400+648100+645210+645220+VF+Ch cad)	761 931,87 €
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique) (compte 648800- les ch cad) + 648200	63 166,93 €
TOTAL	3 087 708,21 €

Frais de déplacements, de missions, de réceptions et de représentation

Montants en €	Compte 6254: Déplacements	Compte 62564 Missions (Repas + hébergement)	Compte 6257: Réception	Compte 6258: Frais de représentation
Président	25 919,51 €	6 722,71 €	7 591,34 €	19 111,18 €
Bureau hors Président	35 227,07 €	20 825,68 €	5 624,60 €	303,32 €
Membres élus hors bureau	47 150,15 €	14 351,20 €	8 300,58 €	

Indemnités de fonctions et vacations (compte 653)

Montants en €	Indemnités de fonctions	Vacations
Président	190 842,03 €	
Trésorier	26 509,20 €	
Bureau hors président et hors trésorier		33 506,26 €
Dont président de section si CMAR	138 778,53 €	
Membres élus hors bureau		84 865,01 €
TOTAL	217 351,23 €	118 371,27 €

Informations relatives aux subventions en exonération de la taxe d'apprentissage

1. Collecte de la taxe d'apprentissage

7584. Produits de gestion : collecte taxe d'apprentissage (€)	- €
---	-----

2. Taxe utilisée par la chambre collectrice pour elle-même

7481. Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage -fonctionnement (€)	294 775,81 €
134181. Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage - investissement (€)	- €
467430. Créiteurs divers - reliquat de taxe	- €
Total taxe d'apprentissage reçue (€)	294 775,81 €

Reliquat de Taxe d'Apprentissage

Au 31/12/2022 la réserve de taxe d'apprentissage s'élève à 712.688,74 €.

	URMA CIFAM - LOIRE ATLANTIQUE	TOTAL
Solde au 01/01/2022	833 383,72 €	833 383,72 €
Affectation 2022		- €
Prélèvement 2022	- 120 694,98 €	- 120 694,98 €
Solde au 31/12/2022	712 688,74 €	712 688,74 €

Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels sont principalement constitués des quotes-parts des subventions d'investissements virées au résultat.

Taxe frais Chambre de Métiers

A partir de 2021, CMA France répartit chaque année le produit de la taxe qui lui est affectée entre les chambres de métiers et de l'artisanat de région, après avoir déduit une quote-part pour son financement. Le montant accordé pour 2022 s'élève à 9.510.158,00 €.

Affectée en fonctionnement :

Compte 757400 Ressources de fonctionnement :	7.510.158,00 €
--	----------------

Affectée en investissement :

Compte 106100 : Réserves droit additionnel	2.000.000,00 €
--	----------------

Honoraires

Le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat s'élève à 33.960,00 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Effectif

Effectif au 31/12/2022 :

	ETP	Nombre d'agents
CDI	51,08	54
CDD	334,75	344
Stagiaires	17,00	17
Titulaires	481,62	504
Sous total	884,45	919
Vacataires	4,82	35
Autres (1)	0,36	3
Total	889,63	957

1) Contrats de droit privé : apprentissage, contrats aidés

Répartition par catégorie :

	Employé	Technicien	Maîtrise	Cadre	Cadre supérieur	SGA	SG	Total
Hommes	6	19	12	338	12	2	1	390
Femmes	25	61	101	334	7	1		529
	31	80	113	672	19	3	1	919

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL

Immobilisations immobilières et mobilières (€) (1)	Coût d'entrée (€) (2)	Dotations aux amortissements		Valeur nette (€)
		de l'exercice (€) (3)	cumulées (€) (3)	
Citroën Berlingo	11 463,12	2 101,59	9 361,53	0,00
Atlantique bail 2 serveurs	78 653,83	15 730,77	57 679,49	5 243,57
Matériels informatiques	496 969,03	165 656,34	158 754,00	172 558,69
Matériels URMA 85	136 090,80	27 218,16	18 145,44	90 727,20
Matériels URMA 53	708 975,36	141 795,07	5 908,13	561 272,16
Matériels URMA 49 pâtisserie	10 794,00	2 158,80	0,00	8 635,20
Matériels URMA 49 pâtisserie	11 295,35	2 259,07	0,00	9 036,28
Matériels URMA 49 boulangerie	13 516,80	2 703,36	0,00	10 813,44
Matériels URMA 44 mécanique	9 661,68	1 127,20	0,00	8 534,48
Matériels URAM 44 méca.ébén.	184 552,82	9 227,64	0,00	175 325,18
Matériels URMA 44	104 661,97	0,00	0,00	104 661,97
Matériels URMA 44 méca.boul.	107 086,04			107 086,04
				0,00
TOTAUX	1 873 720,81	369 978,00	249 848,59	1 253 894,22

(1) Postes à subdiviser en tant que de besoin.

(2) Valeur des biens au moment de la signature des contrats.

(3) Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées pour ces biens au titre de l'exercice clos s'ils avaient été acquis, ainsi que montant cumulé des amortissements au titre des exercices précédents avec mention du mode d'amortissement retenu.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Immobilisations immobilières et mobilières (€) (1)	Redevances payées		Redevances restant à payer (€)	Prix d'achat résiduel (€) (5)
	de l'exercice (€)	cumulées (€) (4)		
Citroën Berlingo 60929-00-0	2 119,48	9 441,32		114,64
Atlantique bail 2 serveurs	15 755,28	59 082,30	3 938,82	786,53
Matériels informatiques	165 836,59	165 836,59	165 836,59	4 969,69
Matériels URMA 85	27 490,03	20 617,52	89 342,60	1 360,91
Matériels URMA 53 labo.alim.	143 211,46	11 934,29	560 911,55	7 089,76
Matériels URMA 49 pâtisserie	2 487,28	0,00	8 366,29	107,94
Matériels URMA 49 pâtisserie	2 839,39	0,00	8 518,18	112,96
Matériels URMA 49 boulangerie	3 397,82	0,00	10 193,47	135,17
Matériels URMA 44 mécanique	1 435,39	0,00	8 407,30	96,61
Matériels URMA 44 méca.ébén.	11 876,33	0,00	178 144,92	1 845,53
Matériels URMA 44			111 032,64	1 046,62
Matériels URMA 44 méca.boul.			115 198,27	1 070,86
TOTAUX	376 449,05	266 912,02	1 259 890,63	18 737,20

(1) Postes à subdiviser en tant que de besoin.

(4) Montant cumulé des redevances des exercices précédents.

(5) Selon le contrat.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Bail emphytéotique au profit de l'AFORBAT.

Suivant acte notarié du 26 novembre 1982, la Chambre de Métiers a donné à bail emphytéotique à l'AFORBAT pour une durée de 99 années à terme le 23 décembre 2073, un terrain sis à ANGERS, rue Darwin, d'une contenance de dix-neuf mille cinq cent soixante-douze mètres carrés cadastré, section :

IK n°96 – 9 404 m²,

IK n°95 – 1 400 m²,

IK n°153 – 164 m²,

IK n°154 – 6 798 m²,

IK n°157 – 1 806 m².

Bail emphytéotique au profit de Val de Loire.

Suivant acte reçu notarié du 30 juillet 1975, la Chambre de Métiers a donné à bail emphytéotique à la société Le Val de Loire, pour une durée de 65 années à terme le 31 décembre 2039, un terrain sis à ANGERS, rue Lamarck, d'une contenance de sept mille cent quatre-vingt-douze mètres carrés cadastré, cadastré section IK n°80.

Suivant acte reçu notarié du 17 octobre 1991, la Chambre de Métiers a donné à bail emphytéotique à la société Le Val de Loire, pour une durée de 48 années à terme le 31 décembre 2039, un terrain sis à ANGERS, rue Lamarck, d'une contenance de six ares soixante-huit centiares, cadastré section IK n°257.

Bail à construction au profit de La Chambre syndicale de la coiffure et de l'esthétique de la Sarthe

Suivant acte reçu notarié du 4 septembre 1989, la Chambre de Métiers de la Sarthe a accordé un bail à construction à La Chambre syndicale de la coiffure et de l'esthétique de la Sarthe, pour une durée de 50 années et finissant le 31 août 2039. Ce bail concerne un terrain à bâtir, 187 rue Henri Champion au Mans, cadastré EL n°117 187 d'une superficie de six ares dix centiares.

AUTRE ENGAGEMENT RECU

Garantie à première demande N°E783344

Le 24 novembre 2022, la Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP Banque) a apporté sa garantie, à hauteur de 33.599,82 € dans le cadre de la construction et de l'installation de deux bâtiments modulaires au sein de l'URMA Vendée.